

**Bureau de la commande publique et des achats (BCPA)**

**Bureau de la santé des végétaux (BSV)**

**Service régional de l’alimentation (SRAL) – DRAAF PACA**

|  |
| --- |
| **MARCHÉ RELATIF AUX PRESTATIONS DE TRAITEMENT PHYTOSANITAIRE ET D’ELIMINATION DES VÉGÉTAUX DANS LE CADRE DE LA LUTTE CONTRE LA BACTÉRIE XYLELLA FASTIDIOSA EN RÉGION Provence-Alpes CÔte d’AZUR**    **PROCEDURE DGAL-2026-001**  **CADRE DE RÉPONSE TECHNIQUE (CRT) POUR CHAQUE LOT** |

|  |  |
| --- | --- |
| **LOT n°…** |  |
| **Nom du candidat (1)** |  |
| **Adresse** |  |
| **Contact** |  |
| **Téléphone** |  |
| **Mail** |  |

**Date limite de remise des offres : Jeudi 2 avril 2026 à 16H30**

|  |
| --- |
| **Le cadre de réponse est un document obligatoire. Toute offre ne se présentant pas sous cette forme sera déclarée irrégulière sans possibilité de la régulariser.** |

**(1) Pour les candidats appartenant à un groupement, les informations à indiquer sont celles de du membre du groupement qui sera en charge de la réalisation des prestations.**

**Plan**

[0 Consignes 3](#_Toc192000181)

[1 Présentation par le candidat des moyens humains mis en œuvre pour la réalisation de la prestation - *Pondération du critère : 15 %* 4](#_Toc192000182)

[2 Présentation par le candidat des moyens logistiques, des dispositifs de sécurité ainsi que des produits utilisés pour la réalisation de la prestation - *Pondération du critère : 20 %* 5](#_Toc192000183)

[3 RSE – Considérations environnementales– Politique environnementale du candidat - *Pondération du critère : 10%* 6](#_Toc192000184)

[4 RSE – Considérations sociales – Politique sociale du candidat - Pondération du critère : 5 % 7](#_Toc192000185)

# Consignes

Le rôle du cadre de réponse est de pouvoir évaluer la valeur technique de l’offre du candidat au regard des critères d’attribution listés à l’article 6.3 du règlement de consultation.

**Rappel des critères d’attribution :**

|  |  |
| --- | --- |
| **CRITÈRES APPLICABLES A L’ENSEMBLE DES LOTS** | **PONDÉRATION** |
| -1- Prix | 50,00% |
| -2- Moyens humains mis en œuvre pour la réalisation de la prestation | 15,00% |
| -3- Présentation par le candidat des moyens logistiques, des dispositifs de sécurité ainsi que des produits utilisés pour la réalisation de la prestation | 20,00% |
| -4- Achat durable - Politique environnementale du candidat | 10,00 % |
| -5- Achat durable - Politique sociale du candidat | 5,00 % |

L’offre du candidat devra suivre le plan détaillé ci-après. Le candidat devra développer dans chaque partie et éventuelle sous-partie les éléments demandés. Tout autre élément développé ne sera pas pris en compte.

Les candidats sont autorisés à faire des renvois à des éventuelles annexes.

**Le cadre de réponse est un document obligatoire. Toute offre ne se présentant pas sous cette forme sera déclarée irrégulière sans possibilité de la régulariser**.

L’offre du candidat ne devra pas excéder la limite de 40 pages (hors annexes). La page de garde, la page « Consignes » et le sommaire ne sont pas comptabilisées. Toute page au-delà de la limite fixée ne sera pas prise en compte.

La police utilisée doit être la suivante : Arial de taille 10.

# Présentation par le candidat des moyens humains mis en œuvre pour la réalisation de la prestation - *Pondération du critère : 15 %*

1. Désignation du référent et de son suppléant chargés du suivi technique et administratif du marché.
2. Présentation de l’équipe que le candidat compte affecter à la réalisation des prestations. Détailler les différents intervenants de son équipe en précisant leur rôle, leur qualification professionnelle. Préciser l’effectif par type d’intervention.
3. Fourniture obligatoire, pour les personnes en charge de l’utilisation des produits phytopharmaceutiques, leurs certifications individuelles (CERTIPHYTO).

**---------------------**

# Présentation par le candidat des moyens logistiques, des dispositifs de sécurité ainsi que des produits utilisés pour la réalisation de la prestation - *Pondération du critère : 20 %*

1. Le candidat décrit les procédés mis en œuvre pour la réalisation des prestations ; notamment des prestations complexes (végétation dense, sujets de taille importante, modalités d’incinération et de traitement des déchets) dans le respect des dispositions de sécurité, de préservation de l'environnement.
2. Présentation détaillée par le candidat des équipements et matériels y compris les véhicules qu’il compte utiliser. Il ne s’agit pas de faire un inventaire mais de les mettre en adéquation avec les prestations demandées au regard des besoins exprimés au cahier des charges.
3. Indication par le candidat des noms des produits utilisés pour la désinsectisation ainsi que leur numéro d’autorisation de mise sur le marché.
4. Le candidat décrit les dispositions qu’il compte prendre pour assurer la sécurité des personnes y compris de son personnel, le balisage des périmètres d’intervention et ce dans le respect de la réglementation en lien avec son activité professionnelle.
5. Le candidat présente sa politique de gestion des déchets :

* La gestion des déchets de produits phytosanitaires et des effluents, emballages vides (EVPP), équipements de protection individuelle usagés (EPI). Le candidat détaillera les différentes étapes : rinçage, stockage, transport, collecte et élimination ;
* La gestion des déchets végétaux traités ;
* Les moyens mis en œuvre pour assurer la traçabilité des déchets dangereux.

**---------------------**

# RSE – Considérations environnementales– Politique environnementale du candidat - *Pondération du critère : 10%*

1. **Mesures mises en œuvre en matière de gestion du matériel d’entretien des espaces verts utilisé dans le cadre de l’exécution du marché**

* Le candidat précise s’il met en place une politique de gestion écoresponsable du matériel utilisé en recourant notamment à l’achat de matériel issu du réemploi ou de la réutilisation ou comprenant une part de matières recyclées.
* Il fournit le détail du matériel concerné et tout élément de preuve permettant de justifier sa réponse.

1. **Mesures mises en œuvre en matière de gestion des EPI**

* Le candidat détaille les EPI utilisés en précisant s’il s’agit d’EPI réutilisables ou jetables. Dans le cas d’utilisation d’EPI réutilisables, il détaille les méthodes de désinfection / nettoyage auxquelles il a recours.
* Il précise les mesures de vérification mises en œuvre et leur fréquence pour s’assurer du bon état du matériel ainsi que la fréquence de renouvellement.

1. **Mesures mises en œuvre en matière de traitement des déchets**

* Le candidat détaille les mesures mises en œuvre pour la gestion et le tri des déchets s’agissant notamment du matériel utilisé dans le cadre de l’exécution des prestations : outils, bâches, rubalise…
* Il fournit tout élément de preuve permettant de justifier sa réponse.

Le candidat justifie sa réponse par tous moyens.

**---------------------**

# RSE – Considérations sociales – Politique sociale du candidat - Pondération du critère : 5 %

Le candidat détaille les actions allant au-delà de la règlementation, qu’il met en œuvre notamment en matière de formation du personnel, dans le cadre de l’exécution du présent marché, dans les domaines suivants :

* actions de formation et de prévention des troubles musculosquelettiques (TMS)
* plan de formation mis en place dans le cadre du marché, catégories de personnels formés, sujets abordés par catégorie de personnels
* égalité femmes / hommes : démarches proposées dans le cadre de l'exécution du marché visant à favoriser la féminisation du personnel
* toute autre action mise en œuvre…

Le candidat justifie sa réponse par tous moyens.

**---------------------**